

# Abonnement de la prévôté : de St.-Ursanne, des Montbovarts commune de Montfaucon a Sceut

Autor(en): **Moine, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **3 (1900)**

Heft 115

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-249781>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tion qu'ils abandonnent la chasse pour avoir les 17 articles proposés. Il fallait à cela le consentement du prince et des grands chanoines d'Arlesheim. Cela a été fait le 17 juin 1765.

Item on a béni l'hôpital et la chapelle le 21 juin. Le même jour, on y a dit la messe pour la première fois : elle a été célébrée par notre curé, Messire Lambert, un vendredi. Il tomba de la pluie ce jour-là.

Item les premières personnes qui ont été admises à l'hôpital, comme bourgeois incommodes ou malades sont : la veuve Munck veuve du potier, d'étain d'ici, la veuve du chaudronnier Créatin, et la fille de Liégin d'ici. En voilà donc trois qui sont entrés à l'hôpital, le 23 juin 1765.

Item L'hoste le cuefet (tonnelier) et son frère le tailleur sont partis d'ici, pour faire leur tour de France le 27 juin, un jeudi à cinq heures du matin.

Item un garçon de Chaffoix en Comté est venu se marier ici avec une fille du côté de Vaufrey un lundi, le 1<sup>er</sup> juillet 1765 autour de sept heures du matin.

Item notre nouveau curé Messire Ballanche a pris possession de la paroisse d'ici le 29 juin 1765, fête de St-Pierre, un samedi. Il prit possession du titre de St-Michel le 1<sup>er</sup> juillet suivant, et cela, en place de Messire Lambert notre ancien curé, qui est hors d'âge pour faire son service, car il est vieux.

Item un domestique de Cornol, nommé Mouché, natif de Miécourt, voulant lâcher un filet d'eau au bord de la rivière, devant le faubourg, vis-à-vis du jardin des demoiselles Bassang, se laissa tomber dans la rivière, et se cassa la tête : il mourut sur le coup, le lundi 15 juillet entre midi et une heure.

Item un verrier nommé Robichon, du côté de Besançon, est décédé chez Gaudin, le 17 juillet 1765 un mercredi, autour de 3 à 4 heures du matin.

Item le R. P. Crevoisier capucin, est décédé au couvent de Porrentruy le 23 juillet, un mardi, sur les sept heures du soir.

Item un homme du côté de la Terratte est décédé ici le 29 juillet, chez les Merguinattes du haut de la ville, un lundi sur les sept heures du soir.

Item Joseph Chopay apprenti, est parti d'ici sans être allibéré de la profession de cordonnier, le dimanche 4 août 1765.

Item Antoine perruquier s'est marié avec la Guélaï le jeudi 8 août à onze heures du matin.

Item Lalleur, d'Orange, est décampé de Porrentruy autour du 8 août 1765, après avoir fait bien des dettes.

(A suivre.)

— Je suis guéri ! Je suis guéri ! Magnificat anima mea Dominum.

On faisait haïe des deux côtés du paralytique, dont les membres avaient retrouvé la vie ; on l'acclamait au passage.

Puis, on se remit à prier la puissante et élémentaire Vierge, celle qui rend la parole aux muets, la lumière aux aveugles.

Pour la troisième fois, on plongeait Yvan dans la source : il ne parlait plus, son attente, son espoir, ne se trahissaient que par la pâleur de son visage et le cercle de bistre estompé sous ses yeux.

Une dernière fois son regard se leva vers le ciel ; puis, doucement, il dit au brancardier, qui soutenait, dans l'eau, son pauvre corps si frêle :

— La Vierge ne veut pas me guérir en ce moment. Le miracle se fera à l'heure de la procession.

Et, silencieusement, il reprit ses vêtements. Quand Marie-Alice le revit si pâle, et de nouveau allongé sur le chariot, elle se mit à fondre en larmes. Sans se l'avouer, malgré

## Abornement de la Prévôté

DE ST-URSANNE, DES MONTBOVATS  
COMMUNE DE MONTFAUCON A SCEUT

Je vous ai envoyé, pour le *Fays du dimanche* en juin 1898, (voir les n<sup>os</sup> 25-26-27), l'abornement des Franches-Montagnes, côté Est, avec la note des bornes qui sont restées debout jusqu'à nos jours.

Aujourd'hui, comme complément, je vous envoie la note des bornes qui formaient l'ancienne limite de la Prévôté de St-Ursanne depuis les Montbovats jusqu'à l'angle sud-ouest de la commune de Scout. Ces bornes disparaissent petit à petit, et les érudits qui portent intérêt à ces sortes de souvenirs, de même que les cultivateurs qui parcourent quotidiennement ces parages et rencontrent ces vieilles pierres, accueilleront avec plaisir cette nouvelle liste que je dois aux soins de M. Etienne Jolidon à Surmoron.

A partir de la borne à trois angles, placée à côté de la petite fontaine intarissable des Montbovats, à peu de distance du chemin qui conduit au Bois-Rebetez et qu'on appelle aussi le *Pas-de-fer*, on trouve à 200 mètres une 1<sup>re</sup> borne ayant la forme de celle qui est près de l'Éloinez et qui porte le n<sup>o</sup> 25.

La 2<sup>e</sup> se trouve près du Clédard entre le pâturage dit « chez Honoré » et celui du Petit Montenez. Elle paraît être d'un temps bien plus reculé. Elle est de forme carrée, les lettres sont en relief et elle porte près d'un bord le chiffre 1 et près de l'autre bord le chiffre 8. Ce qui ferait le n<sup>o</sup> 18.

La 3<sup>e</sup> se trouve près de la barre entre le pâturage *Sous-la-Côte* et le finage du petit-Montenez. Elle a la même forme que la 1<sup>re</sup>, porte la lettre B et le chiffre 15.

Après celle-ci, il y en a une sur la hauteur au nord de la ferme du *Creux*, dans la limite du Gros-Montenez, ayant la même forme que la précédente et 50 centimètres de hauteur. Il paraît qu'elle a été brisée et remplacée. Elle porte le n<sup>o</sup> 13.

Dans la même limite, lieu dit *Sur le Fief*, de 200 à 250 mètres plus loin, il y en a une de 80 centimètres à 1 mètre de hauteur, de forme cylindrique, de 25 centimètres de large avec un B dans un carré relevé comme sur toutes les plus anciennes. Elle porte le n<sup>o</sup> 12.

Au même lieu dit *Sur-le-fief*, près de la limite qui sépare les fermes du *Creux* et du Gros-Montenez, se trouve celle qui porte le n<sup>o</sup> 11. Plus loin, dans la limite du pâturage dit la

sa foi dispersée à tous les vents, tuée par le scepticisme, elle avait espéré.

Yvan la regarda d'un œil triste, cependant, toujours rempli d'espoir et d'une voix très douce il murmura :

— Mère, pourquoi pleurer ? si l'heure du miracle n'est pas encore venue, elle sonnera.

Le chariot fut roulé jusqu'à l'hôtel. La mère et le fils se firent servir à déjeuner ; la table était dressée sur une terrasse, d'où la vue était splendide. Tout en réparant leurs forces, ils regardaient la flèche de la Basilique s'élever toute droite vers les cieux. Elle semblait indiquer l'infini à la foule immense, massée au pied de l'église. C'était jour de grand pèlerinage ; jamais on n'avait vu pareille multitude par les places, par les avenues ; ce peuple bourdonnait et s'agitait comme les vagues de la mer.

A l'horizon, des teintes roses, d'une douceur inexprimable, se posaient sur les sommets des montagnes ; puis descendaient sur leurs pentes. Jamais on aurait cru ces anti-

*Biorne* et de celui de la *Combe*, il y en a une de même forme que le n<sup>o</sup> 12 et porte le n<sup>o</sup> 9.

Dans la même limite, au pied de la forêt, à environ 100 mètres du chemin de Lajoux à la Combe et Surmoron, il y en a une qui paraît très vieille, portant seulement un B et le n<sup>o</sup> 8. Elle est renversée et déplacée d'environ 12 mètres. Elle a un mètre 60 de long.

En traversant le dit chemin, qui se trouve au bas de la Combe, on arrive à celle qui est au bas du pâturage de *Sur-les-Roches*. Elle porte la lettre B et le n<sup>o</sup> 7. Elle est brisée à fleur du sol.

Dans le finage de *Sur-les-Roches*, à 100 mètres environ de la barre de *Dos-les-Fontaines*, est une borne qui porte les mêmes lettres que les autres et le n<sup>o</sup> 5.

Une autre est à 200 mètres environ de la précédente et à 100 mètres de la maison de *Dos-les-Fontaines* sans autre marque que la lettre B.

Voilà ensuite une borne remarquable. C'est un bloc de rocher. Il se trouve dans le pâturage communal de *Saulcy* à environ 200 mètres de l'étang de *Bollement*. Sur 2 côtés ce rocher singulier porte les lettres B et S-U et une croix ; sur les 2 autres côtés le chiffre 1. Il a environ 2 mètres de hauteur sur 3 de chaque face. C'est, paraît-il, le point de départ des chiffres.

Près du chemin de *Bollement* à *Saulcy*, lieu dit *bas-de-la-Creuse*, on voit une autre borne de forme carrée et paraît très vieille comme la 2<sup>e</sup> citée ci-dessus. Elle porte le chiffre 2 près du bord.

La suivante, qu'on appelle *Borne du ciel*, est à 200 mètres de la dernière à l'angle des communes de *Scout* et de *St-Brais* et à la limite de *Saulcy*. Elle est de 1 1/2 mètre de hauteur et paraît faire embranchement de limite. Elle est à 3 angles arrondis de 30 centimètres de chaque face. Elle est pointue dans le haut. Elle ne porte point de lettres, mais trois chiffres 1 posés de cette manière 111, cad. n<sup>o</sup> 3, et la date de 1615.

Depuis cette *borne du ciel*, un embranchement de limite se dirige du côté sud-est. Il se trouve encore 2 bornes sur le pâturage de *Saulcy* et une près de la ferme dite la *Seigne*, non loin des *Cerniers* de *Rebeuvelier*. Ces bornes sont toutes carrées et très vieilles.

On peut dire que, puisqu'à 3 endroits, ces bornes de limites sont à 200 mètres l'une de l'autre et que d'autre part il manque quelques n<sup>os</sup>, il y en avait primitivement tous les 200 mètres. Cette limite générale ne traverse de chemin aboutissant à *Surmoron* qu'au dessus de la maison de la *Combe*, presque à l'entrée des *combes* de *Lajoux*.

A partir de la *Borne du ciel*, (où se prend un embranchement de limite vers *Bellelay*), on

ques Pyrénées, aux cimes de neige, capables d'une telle beauté.

Yvan éloigna son assiette ; l'appétit lui manquait. Allongé sur une chaise longue, au bord de la terrasse, une main posée sur la pierre, l'infirme se détachait, sur le ciel bleu. Le soleil produisait derrière sa tête l'effet d'un nimbe d'or.

Marie-Alice le regardait avec une infinie pitié, une indicible tendresse ; puis, pour lui cacher son émotion, elle détournait les yeux et les portait sur les voyageurs allant et venant à l'hôtel.

Et soudainement, son visage se contracta ; et, très pâle, elle murmura :

— C'est lui !... Mais c'est lui ! O Dieu ! qui aurait pu penser que je le rencontrerais ici ?

Un élégant touriste se dirigeait vers l'hôtel ; c'était un homme d'apparence jeune encore, malgré ses quarante ans bien sonnés. Il était blond, avec des yeux bleus, légèrement railleurs. Il était en joyeuse compagnie, et s'avancait souriant et dégagé. On devinait aisément, par ses paroles, qu'en villégiature

arrive en suivant la même direction aux fameuses Roches dites « les deux sœurs », situées dans la combe de Scent et qu'on appelle encore aujourd'hui *Entre-les-Roches*.

Depuis les rochers des deux sœurs, l'ancienne délimitation de la Prévôté de St-Ursanne se dirige sur la *Roche de Scent*, toujours citée dans les vieux écrits. De là elle tirait sur la montagne de Montruesselin à la *Pierre ou Roche de l'autel*, près des fermes de la Combe-Chavat et du Malrang, puis à la *Noire-fontaine*, au *Sapin de Montgremay* et en suivant la montagne à la fontaine près l'*Ecluse de Bremoncourt*, puis à borne du *Bail*, à celle de Burnevillers, à celle de Surmont, puis à Clerbey, à l'*Éprné de Montfaucon* pour revenir à la fontaine des Montbovats.

Le village des Serrains — (*Sorores*, selon une étymologie inadmissible), n'a jamais formé la limite de cette prévôté et l'on n'a point vu à son entrée les deux Roches monumentales et sœurs, dont il est parlé dans l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle de M. Trouillat. (voir vol. I page 432). Les bornes encore debout de nos jours, de même que les écrits qui nous restent, sont maintenant comme par le passé, des témoins sûrs dont il n'est pas possible de s'écarter sans tomber dans la fantaisie.

J. MOINE,  
Curé de Montfaucon.

## Une grève gigantesque

La grève gigantesque qui sévit dans les bassins houilliers de Bohême, de Moravie et de Silésie devient une calamité pour l'Autriche tout entière. Les approvisionnements n'existant plus, la disette du charbon se fait sentir partout. Beaucoup de fabriques ont dû suspendre le travail ou restreindre leur production ; faute de force motrice, l'éclairage et la traction électrique des villes subissent chaque jour de nouvelles entraves.

Et la situation reste la même dans les charbonnages. Patrons et mineurs font preuve d'une égale ténacité, et les fonctionnaires envoyés sur les lieux par le gouvernement, en vue de la conciliation, n'ont obtenu jusqu'à présent aucun résultat appréciable.

Voici les points essentiels des réclamations des ouvriers :

à Caunterets, il était venu à Lourdes pour s'y amuser et rire un peu de l'aspect d'un grand pèlerinage.

Quelle étrange coïncidence allait réunir, sous le même toit, le père et la mère d'Yvan ! car c'était bien le comte de Rouloff ; les yeux de Marie-Alice ne l'avaient pas trompée. Puis, elle reconnaissait sa voix tout à la fois hautaine et joyeuse. Le comte commandait à l'hôtelier :

— Préparez un déjeuner de choix.

Et s'inclinant vers ses amis et vers deux jeunes femmes, tous en costumes de bicyclette :

— Je crains que la table ne se ressente de l'affluence des pèlerins. Vous pardonnez si le menu est incorrect et insuffisant.

Et il ajouta, se tournant vers l'hôtelier, respectueusement incliné :

— Tout ce que vous avez de meilleur, et surtout ne mettez, sur la table, que des vins de grands crus.

Il n'était pas changé, ce croqueur de millions ; il ne se refusait rien, même quand sa bourse était vide.

(La suite prochainement.)

1° Journée de huit heures, y compris le temps employé à se rendre dans les puits et à en sortir.

2° Augmentation de 20 %, des salaires, avec fixation d'un salaire minimum suivant les catégories d'ouvriers.

3° Paiement des salaires par semaine et non plus par mois.

4° Délivrance annuelle et gratuite de trente quintaux métriques de charbon à tout ouvrier entretenant un ménage.

5° Interdiction de renvoyer un ouvrier sans le consentement préalable de la corporation.

6° Reconnaissance du 1<sup>er</sup> mai comme jour de fête des travailleurs.

7° Règlementation des punitions applicables aux mineurs.

8° Paiement du salaire intégral aux ouvriers qui, occupés dans les puits, sont appelés à travailler à la surface.

La plupart des directions minières ont répondu par une fin de non-recevoir catégorique à ces réclamations. Mais la profonde perturbation causée par la grève encourage les ouvriers à la résistance, et l'on peut se demander, en présence d'une situation qui s'aggrave d'heure en heure, lequel des deux camps capitulera le premier.

## Poignée de recettes

*Les cheveux.* — Si nous parlions un peu de ce léger et gracieux trésor, la chevelure, dont la perte fait pousser tant de soupirs et d'inconvénients ? Qui croirait que l'ortie est régénératrice de la chevelure. C'est du moins M. le curé Kneipp qui le dit. Voici son mode d'emploi : On hache bien fin 200 grammes de racines d'ortie, on les fait bouillir pendant une demi-heure dans un litre d'eau et un demi litre de vinaigre. On se sert de cette décoction pour se bien laver la tête avant d'aller se coucher. Ce doit être un moyen efficace d'empêcher la chute des cheveux, de faire repousser ceux dont la racine n'est pas détruite.

D'autre part voici une pommade dont on dit beaucoup de bien et qu'on applique sur le cuir chevelu :

Soufre précipité . . . . .	1 gramme.
Résorcine . . . . .	50 centigrammes
Acide salicylique . . . . .	25 —
Teinture de benjoin . . . . .	50 —
Vaseline . . . . .	30 grammes.

Ou bien faire des frictions avec le mélange suivant :

Résorcine . . . . .	6 grammes.
Chloral hydraté . . . . .	10 —
Acide tannique . . . . .	10 —
Teinture de benjoin . . . . .	4 —
Huile de ricin . . . . .	10 —
Alcool . . . . .	200 —

*Traitement de la sciatique par l'eau chaude.* — D'après le Dr Siegrist, de Zurich, on pourrait obtenir de bons résultats dans la sciatique aiguë par l'usage de compresses imbibées d'eau chaude.

Voici comment on procède ?

Le malade étant couché sur le côté, de façon que la région atteinte soit bien à découvert, on applique sur les parties douloureuses un linge préalablement plongé dans l'eau à 50 ou 60 degrés centigrades et légèrement exprimé, qu'on recouvre d'abord d'une flanelle, puis de plusieurs couches de papier pour maintenir la chaleur et la compresse. S'il s'agit de sujets trop sensibles, on interpose une flanelle entre la peau et la compresse. Dès que cette dernière s'est refroidie,

ce qui se produit au bout de 10 à 15 minutes, on la change et l'on continue ainsi durant une à deux heures. Les séances de ce genre sont répétées trois ou quatre fois par jour.

*Bouchage des fentes dans les planchers.*

— On recommande d'employer la pâte suivante. On déchire des journaux en petits morceaux et on les laisse baigner dans de l'eau toute une nuit ; on les fait bouillir ensuite deux ou trois heures en les brassant, en les secouant, de manière à séparer autant que possible les fibres et les transformer en une véritable pâte à papier, qui doit avoir consistance de pâte de farine épaisse. Pour 4 litres et demi de cette espèce de bouillie, on ajoute un peu moins de 500 grammes d'une autre pâte faite avec de la farine et de l'eau froide, puis un peu plus de 100 grammes de gélatine dissoute et, enfin, deux cuillerées à soupe d'alun grossier. On fait bouillir le tout durant dix minutes. Si les fentes du parquet sont particulièrement profondes, on laisse refroidir le mélange indiqué, on l'additionne d'un peu de plâtre de Paris, et l'on applique immédiatement.

*Moyen de se préserver des taupes.* —

Ce moyen, dont l'indication est due à un horticulteur allemand, M. Siebenfreund, consiste dans l'emploi du goudron de houille ou coaltar. Pour empêcher les taupes d'entrer dans une planche, on creuse tout autour une rigole de 20 centimètres de profondeur au fond de laquelle on met une ficelle commune bien imprégnée de goudron de houille, après quoi on remet la terre en place, l'odeur de cette matière fait fuir les taupes.

*A quoi l'on reconnaît le manque de chaux.* — Parmi les divers signes auxquels on reconnaît qu'un terrain est dépourvu de chaux, on peut signaler la présence de certaines plantes acides, par exemple, le chrysanthème. L'apparition de ces plantes correspond au dépérissement des légumineuses, trèfle, etc. L'eau de drainage a une teinte brune, une consistance humifère ; si elle est quelque temps stagnante, elle se recouvre d'une peau d'oxyde de fer. Une terre très calcaire entre en effervescence si on en met dans un verre et qu'on l'arrose d'un acide. Plus l'effervescence est faible moins elle contient de chaux.

*Abcès dentaires.* — Lorsqu'un abcès provenant d'une dent malade se montre à la gencive, on ne doit pas hésiter à le faire inciser : lorsque l'abcès siège sous la dent, au fond de l'alvéole dentaire, on doit également chercher le plus vite possible à donner issue au pus et sacrifier au besoin une dent en apparence encore saine. On évitera ainsi bien des complications.

Une fois l'abcès ouvert, soit spontanément, soit à l'aide du bistouri, il est bon de rincer, plusieurs fois par jour, la bouche avec :

Salol	} de chaque . . . . .	4 grammes.
Menthol		
Chloroforme . . . . .		3 grammes.
Eau distillée . . . . .		un demi-litre.

On peut également employer l'eau dentifrice antiseptique suivante :

Thymol, 50 centigrammes et borate de soude, 2 grammes, dissous dans un demi-litre d'eau de roses.